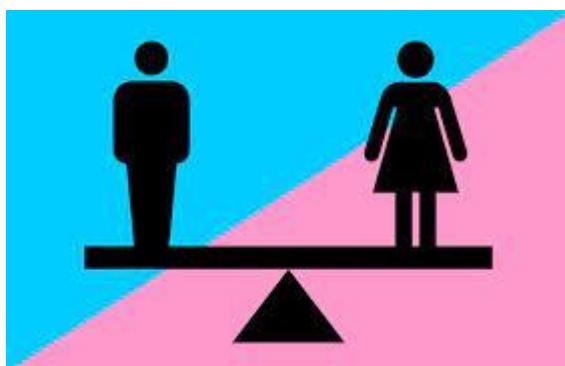




# RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



## ANNÉE 2025

*Conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique*

## SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	3
<u>CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE</u>	3
<u>PREMIERE PARTIE</u>	4
<u>BILAN DES ACTIONS MENÉES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES</u>	4
<u>1. LES EFFECTIFS</u>	4
<u>2. AGE MOYEN DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE :</u>	5
<u>3. MOUVEMENTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE</u>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<u>4. DEROULEMENT DE CARRIERE</u>	5
<u>Les avancements d'échelon</u>	5
<u>Les avancements de grade</u>	5
<u>5. L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL</u>	5
<u>6. REMUNERATION NETTE FISCALE DES AGENTS</u>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	7
<u>BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES</u>	7
<u>1. LA POLITIQUE ENFANCE</u>	7
<u>Répartition des inscriptions</u>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<u>Eléments chiffrés</u>	7
<u>2. LA POLITIQUE JEUNESSE</u>	8
<u>Répartition des inscriptions</u>	8
<u>3. LE SERVICE DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE</u>	8
<u>Eléments chiffrés</u>	8
<u>4. FRANCE SERVICES A HOUDAN ET SEPTEUIL</u>	9
<u>Eléments chiffrés</u>	9
<u>5. LE SERVICE EMPLOI</u>	9
<u>Eléments chiffrés</u>	10
<u>CONCLUSION</u>	11

## INTRODUCTION

**Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.**

Il a été instauré par l'article 61 de la loi 2014-873 du 4 août 2014 (codé à l'article L.2311-1-2 du CGCT), et est entré en vigueur pour le projet de budget 2016 par décret du 24 juin 2015, qui en fixe également le contenu :

Ce rapport doit se composer de deux parties :

1. La première partie concerne le **bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale** (partie rédigée par la direction des ressources humaines)
2. La seconde partie concerne le **bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes.**

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'égalité entre tous les citoyens est un principe qui figure à l'article premier de la Constitution du 4 octobre 1958. Le législateur a souhaité donner une priorité à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il s'agit de rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les espaces de notre société. Ainsi, les collectivités sont amenées à jouer un rôle moteur dans cette lutte contre ces inégalités.

Un encadrement juridique de cette action est apparu nécessaire avec l'entrée en vigueur de la loi du 4 août 2014 « pour l'égalité entre les femmes et les hommes », imposant aux collectivités de plus de 20 000 habitants de produire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport établit un état des lieux comparatif en genre concernant, les répartitions des agents, les mouvements, les avancements, les formations, le temps de travail et la rémunération.

Il met en avant également le souhait de la collectivité de sensibiliser ses agents sur la problématique de l'égalité hommes-femmes.

Ce rapport s'inscrit dans la continuité de l'attention que la collectivité porte à ce sujet dans l'élaboration des politiques publiques et dans la construction d'une société plus juste et respectueuse de chacun.

## PREMIERE PARTIE

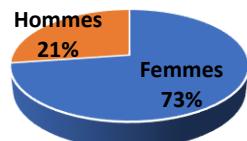
### BILAN DES ACTIONS MENÉES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

#### 1. Les effectifs

##### Titulaires et Non titulaires :

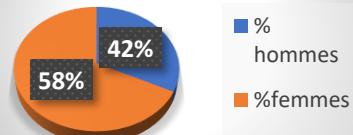
<u>Titulaires</u>		Femmes	Hommes	Total	% femmes	% hommes
TOTAL		16	6	22	73	27

Répartition femmes-hommes des effectifs titulaires



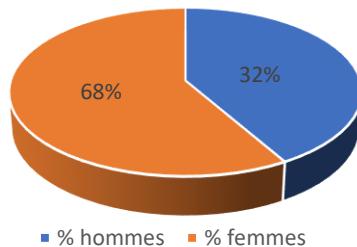
<u>Non Titulaires</u>		Femmes	Hommes	Total	% hommes	% femmes
TOTAL		7	5	12	42	58

Répartition femmes-hommes des effectifs titulaires et non titulaires



<u>Répartition</u>	Femmes	Hommes	total	% f	% h
administrative	20	2	22	91%	9%
technique	3	7	10	30%	70%
culturelle	0	1	1	0%	100%
sportive	0	1	1	0%	100%
TOTAL	23	11	34	68%	32%

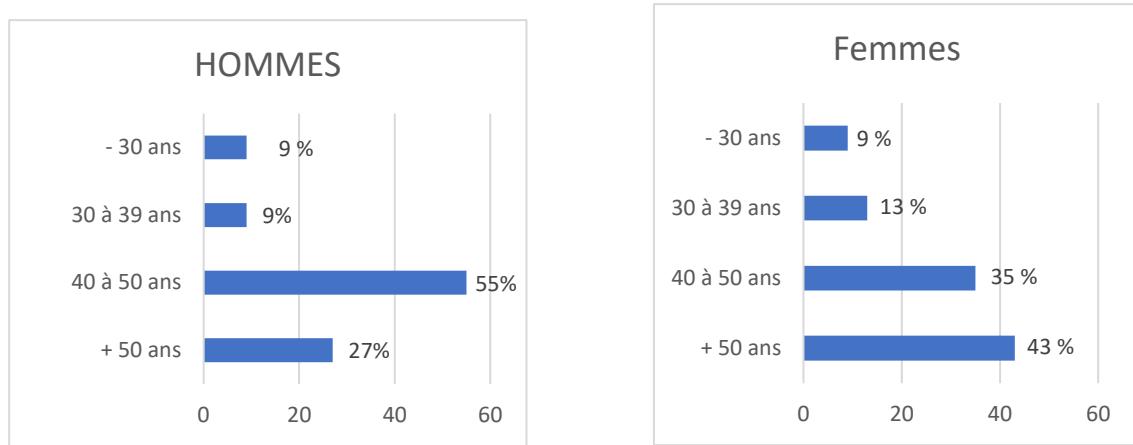
Répartition Femmes-hommes des effectifs non-titulaires



##### Par catégorie :

	Femmes	Hommes	Effectifs par catégorie	% Femmes	% hommes
catégorie A	7	2	9	78	22
catégorie B	4	4	8	50	50
catégorie C	12	5	17	71	29
TOTAL CCPH	23	11	34		

## 2. Age moyen des agents de la collectivité



## 4. Déroulement de carrière

### Les avancements d'échelon

En 2025, les avancements d'échelon ont été répartis tels que :

- Catégorie A : 3 femmes = 42 % pour 0 homme
- Catégorie B : 1 femme = 25 % pour 0 homme
- Catégorie C : 4 femmes = 33 % pour 2 hommes = 40 %

### Les avancements de grade

En 2025, il n'y a eu aucun avancement de grade.

## 5. L'organisation du temps de travail

### **Agents à temps partiel**

	Femmes	Hommes	Effectifs par catégorie
catégorie A	1	2	1
catégorie B	0	0	0
catégorie C	1	0	1
TOTAL CCPH	23	11	2

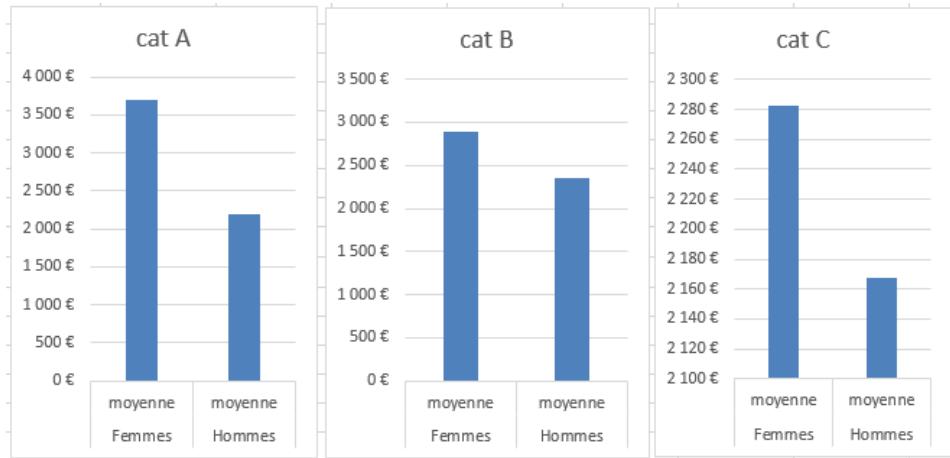
### **Télétravail**

En 2025, les agents exerçant le télétravail sont répartis tels que :

- Catégorie A : 3 femmes = 22 % pour 0 homme
- Catégorie B : 0 femme pour 1 homme = 9%
- Catégorie C : 2 femmes = 9 % pour 0 homme

## 6. Rémunération nette fiscale des agents

		Cat.A	Cat.B	Cat.C
Femmes	moyenne	3 620 €	2887	2282
Hommes	moyenne	2 200 €	2357	2167



## DEUXIEME PARTIE

### BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

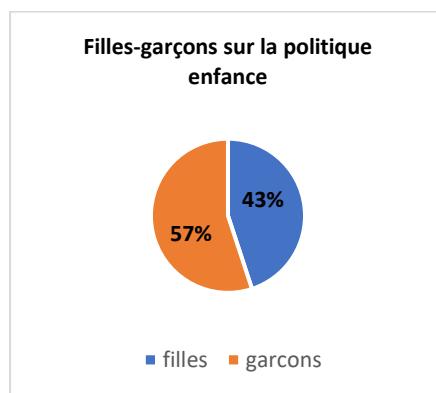
#### 1. La politique Enfance

Il existe 10 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le territoire de la CCPH pour les enfants de 3 à 11 ans :

- « Créaloo » situé à Bazainville – 79 places (gestion confiée à une association)
- L'accueil de loisirs situé à Condé-sur-Vesgre – 30 places pendant les vacances scolaires et 49 places le mercredi (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)
- « Les Petits Potiers » situé à Boutigny-Prouais – 49 places (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)
- L'accueil de loisirs situé à Longnes – 49 places (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)
- « Le Tourniquet » situé à Maulette - 49 places pendant les vacances scolaires et 79 places le mercredi (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)
- L'accueil de loisirs situé à Orgerus – 60 places au 01-01-2015 (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)
- L'accueil de loisirs situé à Richebourg – 79 places (gestion confiée à une association)
- « Les P'tits Loups » situé à Saint-Martin-des-Champs – 20 places (gestion confiée à une association)
- L'accueil de loisirs situé à Septeuil – 30 places (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)
- . Le « Rigoloisirs » situé à Houdan -30 places (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)

#### Eléments chiffrés

Au 19 novembre 2025, 1352 enfants ont été inscrits dont 580 filles et 772 garçons. La répartition entre filles et garçons témoigne d'un rapprochement progressif vers une situation de parité.



## 2. La politique jeunesse

Depuis 2005, le « Secteur Jeunes » propose aux jeunes âgés de 12 à 17 ans (révolus) résidant sur le Pays Houdanais, des activités de loisirs lors des vacances scolaires (sauf sur le mois d'août). Sur chaque journée de fonctionnement 1 à 4 activités variées sont proposées. L'équilibre du planning se fait entre activités sportives, activités artistiques et culturelles, activités de formation et activités de loisirs (dans le but de satisfaire le plus grand nombre). Le programme se fait également entre activités qui sont proposées sur le territoire (en lien avec les associations ou les prestataires locaux, ou en animation directe sur les différents équipements du Pays Houdanais), et activités hors territoire sur lesquelles les jeunes ne peuvent s'y déplacer par leurs propres moyens (ex : cinéma, patinoire, laser...).

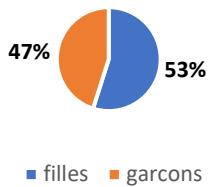
Exemple d'activités développées par le « Secteur Jeunes » : équitation, formation premiers secours, patinoire, jungle laser, cinéma, bowling, sorties culturelles sur Paris, zoo, Parc Astérix, diverses activités sportives (sports collectifs, badminton, tennis de table...), accrobranches, ...

### Répartition des inscriptions

	Filles	Garçons
Inscription secteur jeunes	179	164

Par comparaison, toujours d'après l'étude menée sur trois communes de l'agglomération de Bordeaux par le laboratoire ADES, le CNRS, et l'université de Bordeaux en 2011, les garçons représentent une grande majorité des utilisateurs

Répartition des inscriptions secteur "jeunes"



Au sein de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, globalement, sur les deux secteurs, on constate une relative homogénéité des taux d'inscriptions entre les garçons et les filles. Ces taux en pourcentage sont quasiment identiques depuis 2017.

Enfin, pour le bon fonctionnement du « Secteur Jeunes », la Communauté de Communes du Pays Houdanais a recruté 10 animateurs vacataires sur l'année 2025 (6 hommes et 4 femmes). La proportion femmes-hommes est sensiblement homogène aux années précédentes.

## 3. Le service du portage de repas à domicile

Depuis août 2002, la Communauté de Communes du Pays Houdanais propose à ses habitants un service de portage de repas à domicile, pour les personnes âgées de 60 ans et plus ou dépendantes, accessible dans toutes les communes du territoire.

Le service est assuré 7j/7, et comprend la livraison d'un plateau-repas équilibré pour le déjeuner et le dîner, préparé par des diététiciens professionnels au prix unitaire de 10,13 €.

### Eléments chiffrés

En 2025, 5592 repas ont été livrés à domicile.

- 35 femmes
- 25 hommes

Les femmes sont nettement majoritaires, les hommes ayant une espérance de vie plus faible que les femmes.

## 4. France services à Houdan et Septeuil

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des France services sont ouverts depuis le 8 avril 2024 à Houdan et à Septeuil.

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice, les Finances publiques, France Travail, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA...

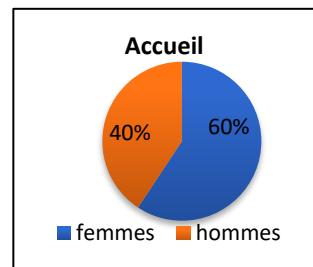
Avec France services, la collectivité garantit une offre de services publics de qualité, par des conseillers à l'écoute et formés aux différentes démarches administratives.

Eléments chiffrés (*Données pour la période du 1er janvier au 19 novembre 2025*)

### La Passerelle

Les conseillers France services ont accueilli 2134 usagers contre 1569 l'année précédente, répartis comme suit :

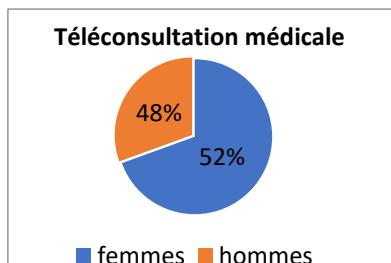
- Accueil accompagnement : 1 399
  - Homme : 544
  - Femme : 841
  - Non communiqué : 14
- Nb total d'accompagnement (parfois plusieurs accompagnements pour une personne) : 2 169



### Cabine de téléconsultation médicale

131 usagers dont :

- Femmes : 52 %
- Hommes : 48 %



### Septeuil :

- Nombre total d'usagers reçus : 65
- Accueil accompagnement : 42
  - Homme : 16
  - Femme : 26
- Nombre total d'accompagnement (parfois plusieurs accompagnements pour une personne) : 69

## 5. Le service emploi

La CCPH est dotée d'un service Emploi depuis le 1er janvier 2007.

Les demandeurs d'emploi, ainsi que les personnes souhaitant une reconversion professionnelle bénéficient d'un suivi ou d'une aide personnalisée dans leurs recherches et leurs démarches.

Ce service complète les appuis officiels par un accompagnement personnalisé.

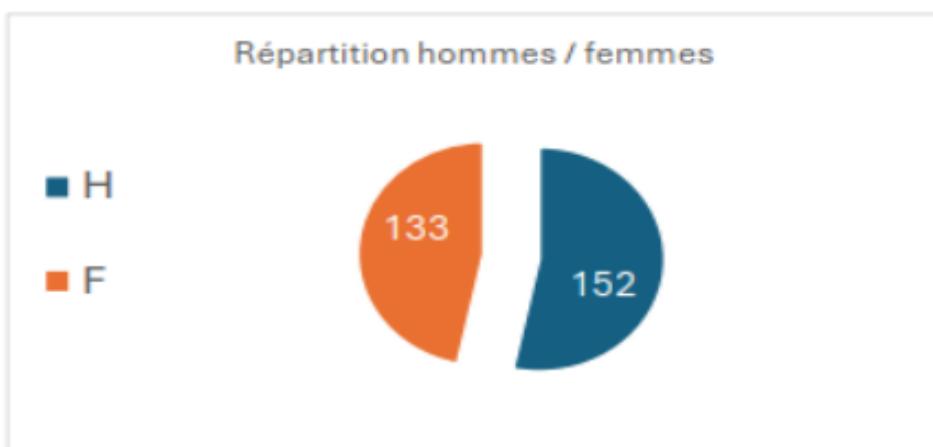
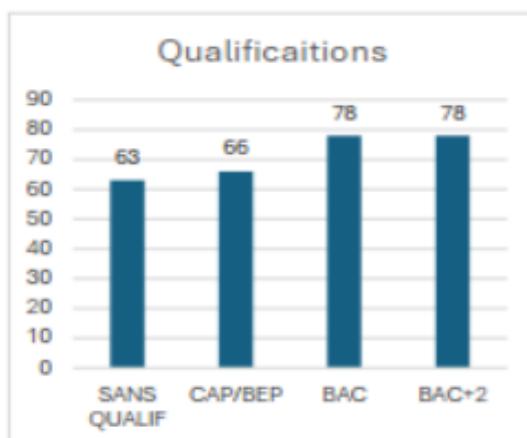
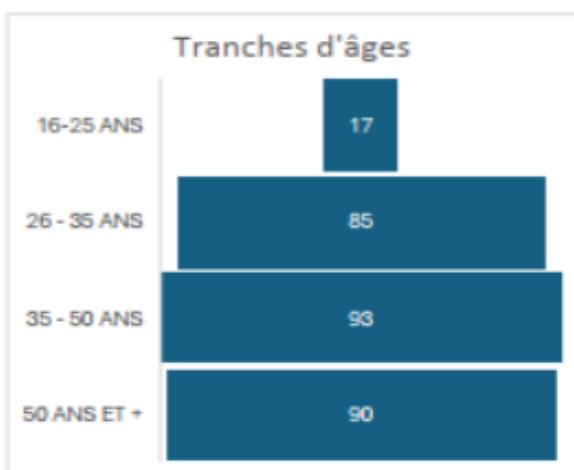
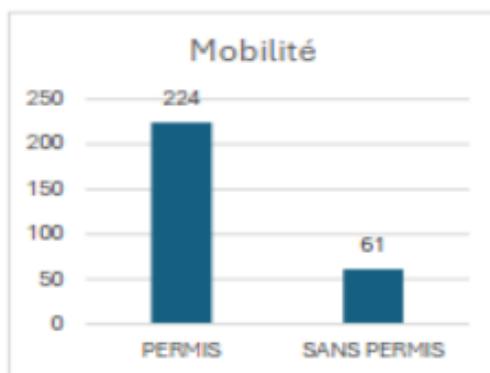
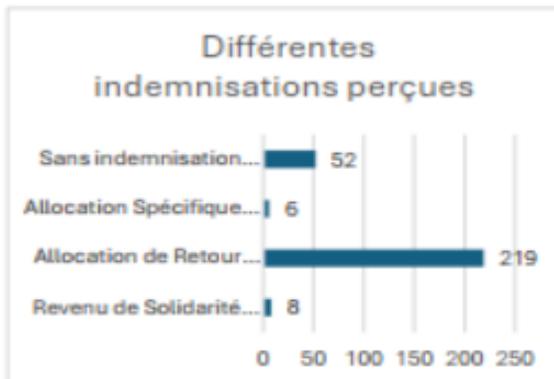
Une collaboration avec France Travail permet l'accueil des demandeurs d'emploi au Bureau pour l'Emploi afin d'y effectuer certaines démarches et leur éviter ainsi des déplacements au Pôle Emploi.

Le nombre de demandeurs d'emploi reste stable sur notre territoire.

## Eléments chiffrés

- 1610 demandeurs d'emploi sur le territoire au 30 novembre 2024 contre 1620 à fin 2024
- Taux de chômage : 7.2% contre 7,6% en 2024
- 89 mises en relation contre 167 sur l'année 2024
- 11 contrats signés dont 4 CDD, 4 CDI et 3 missions d'intérim contrat 19 contrats signés dont 1 en CDI, 8 en CDD et 10 missions d'intérim sur l'année 2024
- 19 ateliers « initiation au site internet France Travail, Word et Excel » organisés par le service contre 16 en 2024
- 285 demandeurs accueillis et conseillés (133 femmes et 152 hommes) ce qui représente contre 439 demandeurs accueillis et conseillés (291 femmes et 148 hommes).

Parmi ces demandeurs, 28 personnes ont été orientées par France Travail pour un accompagnement global.



## **CONCLUSION**

La Communauté de Communes du Pays Houdanais intervient sur un large champ de politiques publiques, au-delà même des compétences obligatoires attendues, au cœur d'un vaste territoire à dominante rurale.

Au travers des éléments détaillés et chiffrés présentés dans ce rapport, il convient de souligner que l'équilibre hommes-femmes est respecté d'une manière globale.

En effet, les actions menées par la CCPH tendent à maintenir du mieux possible un équilibre certain sur l'implication des femmes et des hommes sur le territoire.

Malgré tout, certains chiffres démontrent parfois un déséquilibre entre les femmes et les hommes. Il est le plus souvent le reflet d'un fait social (temps partiel, utilisation du portage de repas à domicile, fréquentation du service emploi) ou de schémas traditionnels ancrés depuis des générations.